

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Conformément au règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878

**PCP**

Version: 06 : 14 Janvier 2026

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur du produit**

Nom commercial : PCP (Toutes les versions)

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations de la substance / du mélange : Produit de purge pour le nettoyage des équipements de transformation des matières plastiques

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société	Téléphone	N° d'enregistrement
Aquapurge Ltd Unit 2, Argent Trade Park, Pump Lane, Hayes, Middlesex UB3 3NB Téléphone : 020 8813 7990	+44(0) 20 8 813 7 990	3463169

Adresse e-mail  
[enquiries@aquapurge.com](mailto:enquiries@aquapurge.com)**1.4 Numéro de téléphone d'urgence**

Service responsable : +44 (0) 7850 852 872

Bureau Aquapurge : +44(0) 20 8813 7990

Contact du NHS Direct : téléphone 0845 46 47 ou 111. Ouvert 24h/24 et 7j/7

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)

N'est pas une substance ou un mélange dangereux

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)

N'est pas une substance ou un mélange dangereux

**2.3 Autres dangers**

Si de petites particules sont générées au cours d'un traitement prolongé, d'une manipulation ou par d'autres moyens, elles peuvent former des concentrations de poussières combustibles dans l'air

Cette substance / mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations de 0,1 % ou supérieures

**3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

N'est pas applicable

**3.2 Mélanges****Description**

-Produit de purge chimique

**Composants dangereux**

- Ne contient aucune substance extrêmement préoccupante (SVHC) à une concentration supérieure à 0,1 % p/p

**4. MESURES DE PREMIERS SECOURS****4.1 Description des mesures de premiers secours****Conseils généraux**

- Prendre les précautions appropriées pour préserver votre propre santé et assurer votre sécurité avant de tenter de porter secours et de prodiguer les premiers soins.
- En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consulter un médecin

**Inhalation**

- En cas d'inhalation accidentelle de poussières ou de fumées provenant d'une surchauffe ou d'une combustion, déplacer la personne afin qu'elle puisse respirer de l'air frais
- Si les symptômes persistent, appeler un médecin

**Contact avec les yeux**

- Retirer les lentilles de contact si la personne en porte
- En cas de contact de matières premières avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin
- Maintenir les yeux grands ouverts pendant le rinçage
- En cas de contact d'un polymère fondu avec les yeux, rincer continuellement les yeux à l'eau courante froide pendant au moins 15 minutes. Au-delà du rinçage, **NE PAS** tenter de retirer le matériau adhérent aux yeux
- Consulter immédiatement un médecin.

**Contact avec la peau**

- Laver abondamment à l'eau et au savon.
- À la suite d'un contact du produit fondu avec la peau, refroidir rapidement la zone affectée avec de l'eau. Ne pas essayer de retirer le produit figé de la peau
- Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.

**Ingestion**

- Rincer la bouche avec de l'eau et boire beaucoup d'eau, ensuite
- Ne pas donner de lait ni de boissons alcoolisées
- Ne pas faire vomir.

Ne **jamais** administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés****FEU MINIME**

- Utiliser du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), de la poudre sèche, de l'eau pulvérisée

**INCENDIE IMPORTANT**

- Utiliser les buses de pulvérisation d'eau depuis un endroit sûr

**MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS**

- Aucun connu

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****Risques spécifiques lors de la lutte contre l'incendie**

- Rester à l'écart de toute source de chaleur et d'inflammation.
- Lors d'un incendie, des produits de décomposition peuvent être produits tels que du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des hydrocarbures non brûlés (fumée)

**5.3 Conseils aux pompiers****Équipements de protection spéciaux pour les pompiers**

- En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire isolant
- Porter un équipement de protection individuelle

**Autres informations**

- Les particules solides combustibles se décomposent dans les conditions d'incendie
- Valeur calorifique : 8 000 – 11 000 kcal/kg
- Combattre l'incendie en respectant une distance de sécurité avec des tuyaux flexibles ou des canons à eau télécommandés
- La chaleur du feu peut faire fondre, décomposer le polymère et générer des vapeurs inflammables.
- Déplacer les contenants de la zone d'incendie si cela peut être effectué sans risque. Évacuer immédiatement en cas d'ouverture du dispositif de décompression du contenant de stockage ou décoloration du contenant

**6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles**

- Équiper les intervenants d'une protection adéquate
- Équiper les intervenants d'urgence d'un équipement de protection individuelle (EPI) approprié
- Éviter la formation de poussières
- Éviter la dispersion des poussières dans l'air (c'est-à-dire, nettoyer les surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé)
- Risque potentiel de poussières combustibles
- Les particules de polymère présentent un risque de glissade sur les surfaces dures et lisses.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement****Précautions pour la protection de l'environnement**

- Ne pas jeter dans les eaux de surface ou le réseau d'égouts sanitaire
- Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Méthodes de nettoyage**

- Retirer mécaniquement et placer dans des contenants appropriés pour l'élimination
- Éviter la génération de poussières.
- Aspirer avec un équipement qui permettra d'éliminer les risques d'inflammation
- Tous les matériaux récupérés doivent être emballés, étiquetés, transportés et éliminés ou récupérés conformément aux lois et réglementations applicables et aux bonnes pratiques industrielles
- Récupérer si possible

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

- Considérations relatives à l'élimination : Consulter la Rubrique 13.

**7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

- Le produit se présente sous forme de granulés durs et lisses
- Éviter l'accumulation de poussières dans un espace clos
- Éviter de générer des poussières ; les fines poussières en suspension dans l'air, en présence d'une source d'inflammation, constituent un risque d'explosion potentielle provoquée par les poussières
- Retirer toutes les sources d'inflammation.
- Une décharge statique (étincelle) ou d'autres sources d'inflammation dans des environnements très poussiéreux peuvent enflammer les poussières et entraîner une explosion.
- Une charge électrostatique peut s'accumuler pendant le transport ou la manipulation
- L'équipement utilisé pour la manutention du produit doit être conducteur, mis à la terre et à la masse
- Les contenants métalliques utilisés pour le transport de ce produit doivent être mis à la terre et à la masse
- Tous les équipements électriques doivent être conformes aux codes électriques applicables et aux exigences réglementaires pour les zones de manipulation de poussières combustibles
- Après la manipulation, toujours se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.
- Lorsque le matériau est porté aux températures de traitement, des vapeurs peuvent se dégager et se condenser dans les systèmes de ventilation par aspiration. Consulter la Rubrique 10.

**Mesures d'hygiène**

- Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation de ce produit.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**Classement de réaction au feu**

- Le produit brûle, mais ne s'enflamme pas facilement

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Composants et paramètres de contrôle sur le lieu de travail**

**PCP**

	<b>Valeur</b>	<b>Mise à jour</b>	<b>Référence</b>
Matières pouvant se former lors de la manipulation de ce produit : Poussières non spécifiées (inertes ou nocives)	< 14,4 mg/m3 inhalation	2020	Limite d'exposition professionnelle britannique EH40 WEL
Matières pouvant se former lors de la manipulation de ce produit : Poussières non spécifiées (inertes ou nocives)	< 4,8 mg/m3 voie cutanée	2020	Limite d'exposition professionnelle britannique EH40 WEL

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Mesures techniques appropriés**

- Suivre les recommandations de la norme internationale NFPA 654 (telle que modifiée et adoptée) relative aux équipements utilisés pour manipuler ce produit
- Des mesures techniques, c'est-à-dire, des systèmes clos, doivent être utilisées lorsque cela est possible pour maintenir les expositions en dessous du niveau acceptable. Lorsque ces mesures ne peuvent pas être mises en place ou sont insuffisantes pour atteindre une conformité totale, utiliser d'autres mesures techniques

**Équipement de protection individuelle**

**Protection respiratoire**

- Utiliser des enceintes de traitement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres mesures techniques pour maintenir les niveaux atmosphériques en dessous des limites d'exposition recommandées
- Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires agréés appropriés.
- Utiliser une protection respiratoire appropriée lorsque l'atmosphère dépasse les limites recommandées
- Lorsque les travailleurs risquent d'être exposés à des concentrations de poussières supérieures à la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires agréés appropriés

**Protection des yeux**

- Des lunettes de protection contre la poussière doivent être portées pour éviter les blessures mécaniques ou toute autre irritation des yeux due aux particules en suspension dans l'air, provenant éventuellement de la manipulation de ce produit
- Un masque doit être porté lors de la purge ou du démontage de l'équipement.

**Protection des mains**

- En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection
- Porter des gants offrant une protection thermique lorsqu'il existe un risque de contact avec des matières chauffées

**Protection de la peau et du corps**

- Porter des vêtements de protection appropriés.

**Mesures d'hygiène**

- La sélection des équipements de protection individuelle appropriés doit être basée sur une évaluation des performances spécifiques à l'équipement de protection par rapport à la ou aux tâches à effectuer, conditions présentes, durée d'utilisation, aux dangers et / ou dangers potentiels qui peuvent se présenter lors de l'utilisation
- Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle
- Se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou utiliser les toilettes
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser

**Contrôles de l'exposition de l'environnement**

Conseils généraux - Voir la Rubrique 6

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Granulés durs et lisses
Couleur	: Blanche
Odeur	: Légère
Point de fusion / point de congélation	: 50 - 170 °C
Point d'ébullition / plage d'ébullition	: N'est pas applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Le polymère brûle, mais ne s'enflamme pas facilement
Propriété explosive, limite inférieure	: La concentration minimale explosive (CME) des poussières de polymère varie selon la distribution granulométrique.
Propriété explosive, limite supérieure	: N'est pas applicable.
Point d'éclair	: > 340 °C
Température d'auto-inflammation	: > 350 °C
Température de décomposition	: > 450 °C
pH	: 8,5 – 9,5, Concentration 100 g/l (20 °C)
Viscosité, dynamique	: N'est pas applicable.
Solubilité dans l'eau	: Aucune information disponible
Coefficient de partage	: Aucune donnée disponible : n- octanol/eau
Pression de vapeur	: <b>Remarque</b> : N'est pas applicable
Propriétés oxydantes	: N'est pas considéré comme un agent oxydant
Densité	: < 1g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative	: N'est pas applicable

**9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique**

Aucune information complémentaire

**9.2.2 Autres caractéristiques liées à la sécurité**

Aucune information complémentaire

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité**

Aucun risque de réactivité connu

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Ne se produiront pas

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Éviter tout contact avec des oxydants puissants, une chaleur excessive, des étincelles ou une flamme nue

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Le produit peut être ramolli par certains hydrocarbures

**10.6 Produits de décomposition dangereux****Produits de décomposition dangereux** - Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures non brûlés (fumée)**Décomposition thermique** - Formation possible de monoxyde de carbone, de composés oléfiniques et paraffiniques, de quantités infimes d'acides organiques, de cétones, d'aldéhydes et d'alcools

Valeur calorifique : 8 000 – 11 000 kcal/kg

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë	
Toxicité aiguë par voie orale	: Non classé ou concentration inférieure à 0,1 % p/p
Toxicité aiguë par inhalation	: Non classé ou concentration inférieure à 0,1 % p/p
Toxicité aiguë par voie cutanée	: Non classé ou concentration inférieure à 0,1 % p/p
Corrosion cutanée / irritation cutanée	: Non classé ou concentration inférieure à 0,1 % p/p
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	: Non classé ou concentration inférieure à 0,1 % p/p
Une irritation mécanique est possible	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé ou concentration inférieure à 0,1 % p/p
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé ou concentration inférieure à 0,1 % p/p
Toxicité chronique	
Cancérogénicité	: Non classé ou concentration inférieure à 0,1 % p/p
Toxicité pour la reproduction	
Effets sur la fertilité /	: Non classé ou concentration inférieure à 0,1 % p/p
Effets sur ou par le biais de l'allaitement	
Effets sur le développement	: Non classé ou concentration inférieure à 0,1 % p/p
Toxicité systémique pour certains organes cibles	: La substance ou le mélange n'est pas classé (Exposition unique) en tant que substance toxique pour un organe cible spécifique
Toxicité systémique pour certains organes cibles	: La substance ou le mélange n'est pas classé (exposition répétée) en tant que substance toxique pour un organe cible spécifique
Risque d'aspiration	: Non classé ou concentration inférieure à 0,1 % p/p

**11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non classé ou concentration inférieure à 0,1 % p/p

**11.2.2 Informations sur les autres dangers**

Informations sur les autres dangers : Aucun effet important ou effet néfaste connu sur la santé

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë pour les organismes aquatiques : Non classé ou concentration inférieure à 0,1 % p/p

Toxicité chronique pour les organismes aquatiques : Non classé ou concentration inférieure à 0,1 % p/p

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité : Le produit ne devrait pas être biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation :**

Bioaccumulation : Ce produit ne devrait pas être bioaccumulable

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance / mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : Aucun effet significatif connu

**12.7 Autres effets néfastes****Informations écologiques complémentaires**

- L'écotoxicité devrait être minimale en raison de la faible solubilité des polymères dans l'eau.
- Aucune information disponible pour le produit. Cependant, si les oiseaux, les poissons et autres animaux sauvages ingèrent de la poudre, cela risquerait d'obstruer leurs voies intestinales
- À l'état solide, ces minéraux constituent la majeure partie des roches de la surface terrestre. Ils sont dissous à l'état naturel et font partie intégrante des eaux naturelles. Ces minéraux ne sont pas biodégradables. Tout effet néfaste sur l'environnement devrait donc être exclu. Des restrictions peuvent être indiquées en cas de suspensions concentrées de ces minéraux dans les eaux naturelles, car elles peuvent avoir un effet néfaste sur les organismes aquatiques (perturbation de la microflore et de la faune des sédiments et pourraient porter préjudice ultérieurement aux organismes aquatiques vivant à la surface de l'eau)

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets :**

: Tous les produits récupérés doivent être emballés, étiquetés, transportés et éliminés ou récupérés conformément aux lois et réglementations applicables et aux bonnes pratiques industrielles.  
Récupérer si possible. Recycler si possible

**13.2 Dispositions pertinentes relatives aux déchets :**

: L'attribution des numéros d'identification des déchets / description des déchets doit être effectuée conformément aux exigences de la CEE, spécifique à l'industrie et au procédé.

**13.3 Élimination des emballages**

Emballages contaminés : Éliminer comme déchet spécial conformément aux réglementations locales et nationales

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	: Aucun
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	: N'est pas applicable
<b>14.3 Classes de danger pour le transport</b>	: Le produit n'est pas classé comme substance dangereuse selon les réglementations actuelles sur le transport
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	: Le produit n'est pas classé comme substance dangereuse selon les réglementations actuelles sur le transport
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	: Le produit n'est pas classé comme substance dangereuse selon les réglementations actuelles sur le transport
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	: Aucune nécessaire
<b>14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI)</b>	: N'est pas applicable

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1 Réglementations en matière de santé, de sécurité et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange****Statut relatif au règlement REACH**

Nous confirmons que le mélange chimique contenu dans ce produit est conforme aux Règlements CE 1907/2006, 1272/2008, 2015/830 et 2020/878

Règlement (CE) N° 689/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux

- N'est pas applicable

REACH - Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à l'autorisation (Article 59)

- N'est pas applicable

REACH - Liste des substances soumises à l'autorisation (Annexe XIV) :

- N'est pas applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone - Annexe I Substances contrôlées couvertes

-N'est pas applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 relatif aux polluants organiques persistants

- Classe de contamination de l'eau (Allemagne) N'est pas applicable

- Ne présente aucun danger pour l'eau

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Aucune information disponible

**16. AUTRES INFORMATIONS****Avis de non-responsabilité**

Plusieurs entités juridiques et numéros d'enregistrement peuvent être présentés à la Rubrique 1.  
Le destinataire doit se reporter aux documents d'expédition pour identifier l'entité juridique qui a fourni ce produit.

Ce document a été réalisé dans le but de communiquer des données sur la santé, la sécurité et l'environnement.

À notre connaissance, les informations sont exactes à la date de publication de la FDS.

Il ne s'agit pas d'une fiche technique et les données présentées ne doivent pas être interprétées comme des spécifications. Avant d'utiliser un produit vendu par Aquapurge Ltd, les utilisateurs doivent déterminer de manière indépendante que le produit est adapté à l'usage prévu et peut être utilisé en toute sécurité et légalement.

**LE VENDEUR N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE (Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE GARANTIE) AUTRE QUE CE QUI A ÉTÉ CONVENU SÉPARÉMENT PAR LES PARTIES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT.**

Les données numériques, telles que celles utilisées pour les propriétés physiques et chimiques et les valeurs toxicologiques, sont présentées avec une virgule (,) pour séparer les chiffres en groupes de trois et d'un point (.) comme marqueur des valeurs décimales. Par exemple, 1,234.56 mg/kg = 1 234,56 mg/kg.

**Révision**

- 1.4 Numéro de téléphone d'urgence
- 2.1 Suppression de l'ancienne classification
- 2.2 Suppression d'une directive répétée
- 6.4 Ajout de la rubrique
- 8.2 Ajout de sous numérotation
- 9.1 Ajout du Point d'éclair et de la Température de décomposition
- 9.1 Modification de l'État physique
- 9.1 La plage a été modifiée en Point de congélation
- 11.1 Terme modifié « Non classé » et remplacé par « Non classé ou concentration inférieure à 0,1 % p/p »
- 11.2.1 Ajout de « Propriétés perturbant le système endocrinien »
- 11.2.2 Ajout de « Informations sur les autres dangers »
- 12.6 Ajout de « Propriétés perturbant le système endocrinien »
- 13.1 Ajout de la rubrique
- 14 Section reclassée

Tous les titres du précédent Règlement (UE) 2015/830 ont été modifiés pour correspondre au nouveau Règlement (UE) 2020/878 publié par la Commission européenne le 18.06.2020

Ce règlement est également indiqué à la Rubrique 15.1 – Statut relatif au Règlement REACH

16 Ajout de « Fin de la fiche de données de sécurité »

WEL Limites d'exposition professionnelle

Fin de la fiche de données de sécurité